

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/YG/CR

Domaine : 1
Commande publique.
Sous domaine : 1.1
Marchés publics

OBJET :

**Remplacement chaudière salle
LA CIGALE : Plan prévisionnel
de financement et de demande
de subvention. Annule et
remplace l'arrêté n°2021-05-
039.**

DATE

10/05/2021

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

17 MAI 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié de la manière suivante :
Le coût prévisionnel du projet est de 8 529.00 € HT (hors coût de main d'œuvre) soit 10 234.80€ TTC.
Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	€/HT		%	€/HT
MATERIEL	8 529.00	PLAN France	80	6 823.20
		RELANCE		
		COMMUNE	20	1 705.80
TOTAL	8 529.00		100	8 529.00

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis auprès de l'Etat.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification aux intéressés.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 10 mai 2021

Le Maire,
M. Pierre CASTEL.

